



# Rowing Club de Port-Marly

## Règlement de la Course des impressionnistes

### 20 km contre la montre sur la Seine à Port Marly

La Course des Impressionnistes est une épreuve longue distance qui se déroule le 1<sup>er</sup> mai de chaque année. Elle est organisée par le Rowing Club de Port Marly (RCPM). Il s'agit d'une course d'aviron de 20 km contre la montre qui consiste à effectuer une boucle aller et retour avec virage, sur la Seine, sur les 10 km situés entre Port-Marly et la Frette sur Seine.

#### Règlement général

##### • Conditions de participation

Pour participer à « La Course des Impressionnistes », il est obligatoire d'être licencié dans un club d'aviron. La constitution de bateaux regroupant des rameurs de clubs différents est autorisée.

Le parcours étant chronométré, et compte tenu de la durée de l'épreuve, il est de la responsabilité des clubs participants de présenter :

1. des rameurs à jour de leur **certificat médical** ne contre-indiquant pas la pratique de l'aviron en **compétition**,
2. des rameurs ayant le **niveau d'entraînement nécessaire** pour effectuer un effort continu sur une durée minimale de l'ordre d'une heure et demi.
3. des **équipages expérimentés**, en particulier dans les bateaux sans barreur, le parcours pouvant présenter à certains endroits, des difficultés nécessitant une vigilance particulière pour la direction.

##### • Catégories de rameur et d'équipages

La course est accessible à tous rameurs et rameuses se présentant en équipages constitués. Elle s'effectue en 8 avec barreur (couple ou pointe), 4 avec barreur (couple ou pointe), 4 sans barreur (couple ou pointe) et 4 « yolette » avec barreur (couple ou pointe).

La course est ouverte aux catégories d'âges<sup>1</sup> **vétérans** (moyenne d'âge ≥ 35 ans et plus jeune rameur ≥ 27 ans), **seniors** (moyenne d'âge < 35 ans), **juniors** (17,18 ans) et **cadets** (15,16 ans) ou **loisirs** (tous âges n'ayant jamais participé à un championnat).

Toutes les catégories de bateaux citées ci-avant sont accessibles aux différentes catégories d'âges, à l'exception des cadets et juniors qui sont limités aux 8 de pointe avec barreur, au 4 avec barreur (couple ou pointe) et au 4 sans barreur (couple ou pointe).

Les équipes peuvent être constituées d'**équipages masculins** (tous les rameurs sont des hommes), d'**équipages mixtes** (au moins la moitié des rameurs sont des femmes) ou d'**équipages féminins** (toutes les rameuses sont des femmes).

Les **barreurs** peuvent être indifféremment des hommes, des femmes ou être dans une autre catégorie d'âge que les rameurs (minimes acceptés). Ils ne sont pas comptabilisés dans la composition de l'équipage à condition qu'ils ne rament pas.

##### • Frais d'engagement et récompenses

Une participation financière de 8 Euros par siège (y compris le barreur) est demandée aux équipes engagées dans cette course.

Une coupe sera remise aux **meilleures équipes de chaque catégorie** et une médaille à chacun des rameurs la composant.

Une **coupe du «challenge du nombre** » récompensera le club ayant engagé le plus grand nombre de rameurs. Une coupe sera également remise à l'équipage ayant réalisé le **meilleur temps du bassin**.

Les catégories sont déterminées en fonction du type de bateau (4 ou 8, avec ou sans barreur, couple ou pointe), de la composition de l'équipage (hommes, femmes ou mixtes) et de la catégorie d'âge (vétérans, seniors, juniors ou cadets). L'attribution des récompenses dans chaque catégorie dépend du nombre d'inscrit. Une catégorie ne sera récompensée que si elle regroupe au moins 3 participants.

Les catégories ayant moins de 3 participants seront regroupées avec les catégories proches selon la règle suivante :

- Equipes féminines regroupées avec équipes mixtes
- Equipes mixtes regroupées avec équipes masculines
- Bateaux de pointe regroupés avec bateaux de couple
- Bateaux avec barreurs regroupés avec bateaux sans barreur
- Regroupement des catégories adultes (vétérans, seniors et loisirs) et regroupement des catégories jeunes (cadets, juniors).

<sup>1</sup> Les âges sont déterminés pour l'année civile en cours

- **Forfait d'une équipe**

Aucune pénalité ne sera appliquée en cas de forfait d'une équipe engagée.

Tout forfait signalé avant les 5 jours précédant la course permettra le remboursement des frais d'engagement. Tout forfait au-delà de cette date ne donnera pas lieu à remboursement.

### Règlement spécifique de course

- **Identification des équipes**

Les équipes se verront attribuer un dossard permettant de les identifier. Ce dossard devra être porté sur le dos du rameur situé à l'avant du bateau (4 ou 8). Une caution de 5 € par dossard sera demandée.

- **Tenue vestimentaire**

Les tenues sportives des clubs devront être portées par les rameurs.

- **Changement de rameurs et de barreur**

Le barreur peut, durant l'épreuve, devenir rameur et vice versa. Le changement devra se faire sur l'eau, le plus près possible de la berge pour ne pas gêner les autres concurrents. Le temps nécessaire aux rotations n'est pas neutralisé.

Les équipages des bateaux sans barreur doivent être composés de rameurs expérimentés.

- **Embarquement**

L'accès au ponton d'embarquement et la mise à l'eau des bateaux se feront à l'appel des arbitres. Les équipes devront se présenter dans l'ordre des numéros et se diriger rapidement vers le départ.

- **Départ**

Le départ sera un départ lancé. Il sera donné à partir d'une péniche située immédiatement en sortie du bras de Port-Marly. L'équipe qui est prête peut prendre le départ dans les 10 minutes avant ou après l'heure qui lui est indiqué. Elle doit confirmer son numéro de dossard aux chronométreurs du départ.

Remarque : Prévoir au minimum ¼ d'heure entre la mise à l'eau et la ligne de départ.

- **Parcours de course**

Les équipes devront suivre le parcours qui leur est indiqué sur le plan qui leur sera remis avant le départ. D'une façon générale, les équipes naviguent à proximité de la berge située sur leur tribord.

IMPORTANT : Les équipages doivent respecter sous peine de disqualification :

- les balises spécifiques qu'il faut laisser à bâbord, dans le but d'éviter les accidents ;
- passer la bouée de demi-tour ;
- laisser le passage en serrant la berge quand ils sont doublés par un concurrent ;
- respecter la signalisation fluviale lors du passage sous les ponts.

- **Bateaux de course**

Seuls les bateaux suivants sont autorisés à prendre le départ :

- 8 couple ou pointe
- 4 barré couple ou pointe
- 4 sans barreur couple ou pointe
- 4 "yolette" couple ou pointe, d'un poids supérieur à 75 kg

Une écope et au moins un gilet de sauvetage sont obligatoires par bateau.

- **Chronométrage**

Le parcours est chronométré.

Si une équipe est jugée trop lente et risque de ce fait de perturber les horaires de la course ou son organisation, l'arbitre de parcours peut lui intimer l'ordre de faire demi-tour. Par exemple, s'il faut à cette équipe plus d'1/2 heure pour effectuer les 4 premiers kilomètres.

Compte tenu de la durée de l'épreuve, aucune rotation de bateau entre deux équipes n'est autorisée.

- **La réunion des délégués de club**

La réunion des délégués de club aura lieu une heure avant le premier départ

**Correspondant :** Philippe Coulloy, Président Commission Sportive RCPM.

Portable : 06 76 76 04 10 / Email : p.coulloy@free.fr